

## Plan Canicule

Le plan national canicule 2015, téléchargeable sur le site internet du ministère chargé de la santé ([http://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Instruction\\_et\\_plan\\_canicule\\_2015.pdf](http://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Instruction_et_plan_canicule_2015.pdf) <sup>[1]</sup> [1])

reprend le principe de 4 niveaux d'alerte et d'action coordonnées avec les couleurs des cartes de vigilance météorologique mis en œuvre depuis 2013 :

- le « niveau 1 (carte de vigilance verte) - veille saisonnière » est activé chaque année du 1er juin au 31 août ;
- le « niveau 2 (carte de vigilance jaune) - avertissement chaleur » répond au passage en jaune de la carte de vigilance météorologique. Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS) ;
- le « niveau 3 (carte de vigilance orange) - alerte canicule » répond au passage en orange sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché par les préfets de département ;
- le « niveau 4 (carte de vigilance rouge) - mobilisation maximale » répond au passage en rouge sur la carte de vigilance météorologique. Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire. Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a mis à jour en 2014 les recommandations sanitaires en période de fortes chaleurs, comprenant notamment des fiches destinées aux établissements accueillant des publics sensibles et des fiches portant sur les prises en charge spécifiques. Ces recommandations restent inchangées pour 2015.

[http://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Recommandations\\_sanitaires\\_Plan\\_canicule\\_2014.pdf](http://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Recommandations_sanitaires_Plan_canicule_2014.pdf) <sup>[2]</sup>

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detailEspaces.asp?numfiche=1028&order=support&dpublic=GP> <sup>[3]</sup>

Un flyer est également disponible : <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detailEspaces.asp?numfiche=1027&order=support&dpublic=GP> <sup>[4]</sup>

 [canicule.pdf](#) <sup>[5]</sup>

---

**URL source :** <https://www.ville-chaumontel.fr/content/plan-canicule>

### Liens

[1] [http://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Instruction\\_et\\_plan\\_canicule\\_2015.pdf](http://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Instruction_et_plan_canicule_2015.pdf) [2]

[http://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Recommandations\\_sanitaires\\_Plan\\_canicule\\_2014.pdf](http://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Recommandations_sanitaires_Plan_canicule_2014.pdf) [3]

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detailEspaces.asp?numfiche=1028&order=support&dpublic=GP> [4]

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detailEspaces.asp?numfiche=1027&order=support&dpublic=GP> [5]

<https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/canicule.pdf>